

Label Clévacances Meublés



PRESENTATION

Créé en 1995, Clévacances est le **1^{er} label de qualité généraliste** pour la location saisonnière en France. Leur métier est de contrôler et promouvoir des hébergements touristiques de qualité.

Avec 15 000 gîtes et plus de 5 000 chambres d'hôtes labellisés répartis sur l'ensemble des régions française, Corse et Outre-mer compris, Clévacances se démarque par la diversité de son offre de locations en termes d'hébergements et de destinations :

- Maison, appartement, studio, chalet, habitat de loisirs, résidence ou chambre d'hôtes
- Mer, montagne, campagne ou ville

Depuis 2002, plusieurs qualifications rythment l'offre Clévacances comme les hébergements Affaires et Environnement ainsi que des partenariats tels que Tourisme & Handicap ou Chèques-Vacances et aussi les hébergements Insolites mis en place en 2007.

Grâce à un réseau de professionnels spécialistes des visites de labellisation d'hébergements touristiques, Clévacances garantit un niveau de qualité (de 1 à 5 clés) conforme à sa Charte de Qualité Nationale. Un hébergement Clévacances respecte ainsi les contraintes de confort, de sécurité et d'homogénéité de l'offre au-delà du minimum requis et suivant trois critères essentiels d'évaluation (environnement, aménagement intérieur, accueil et assistance).

Le label Clévacances, synonyme d'évasion, annonce son engagement d'expert en location touristique : « Chez nous, un seum impératif : la Qualité ! »

MODALITES D'ADHESION

- 1- Les propriétaires s'adressent à l'Office de Tourisme du secteur.
 - 2- Des visites sont programmées par l'OT et Clévacances (visites en présence du propriétaire ou de son mandataire)
 - 3- Evaluation des meublés, par le technicien Clévacances, selon une grille nationale qui tient compte de :
 - ° l'environnement et l'accueil
 - ° l'aménagement et l'équipement intérieur
 - ° la sécurité
- A l'issue de la visite, acceptation, refus ou fiche conseil. Les labellisations s'effectuent toute l'année (sauf pendant les périodes de vacances)
- 4- Le dossier est enregistré dans la base de données Clévacances et un numéro unique d'agrément lui est attribué. Le propriétaire reçoit la confirmation écrite du Label.
 - 5- L'annonce est diffusée sur les différents supports de communications (sites internet).
 - 7- Des revisites ont lieu tous les 4 ans pour la reconduction du label.

CRITERES DE LABELLISATION

En règle générale, les locations situées en zones urbaines, périphérie, littoral ou stations thermales, peuvent être labellisées Clévacances, sous réserve du respect de la Charte et des Critères nationaux.

Les locations doivent répondre aux conditions minimales de confort et d'habitabilité, dont le respect de la conformité incombe au loueur (électricité, eau potable, piscines, cheminées...). En outre, le meublé doit avoir fait l'objet d'une déclaration d'ouverture en Mairie.

DUREE DE L'ENGAGEMENT

Le label est valable 4 ans.

CONTACTS

Hérault Tourisme
Service Clévacances
Maison du Tourisme – Avenue des Moulins
34184 Montpellier Cedex 4

Tél. 04 67 67 71 71 – Fax 04 67 67 71 74

Mail : jpatri@herault-tourisme.com - site web : www.herault-tourisme.com - www.clevacances.com

EN RESUME

Labelliser son hébergement Clévacances, c'est :

- la garantie d'un logement et d'un accueil de qualité, sans mauvaise surprise pour le client
- s'assurer d'un accompagnement professionnel (contrats-types, assistance juridique et fiscale, assurances, informations pratiques ...)
- évaluer le positionnement et la valeur de sa location
- bénéficier de supports et outils de communications dédiés (sites internet, réservation en ligne...)
- apporter à son logement la lisibilité d'une marque nationale

HÉRAULT TOURISME
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE

Maison du Tourisme,
Avenue des Moulins,
34184 Montpellier Cedex 4
Tél. : +33 (0)4 67 67 71 71
herault-tourisme.com
adt-herault.fr



@HeraultTourismePro